

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Le vingt-huitième jour du mois de janvier deux mille-vingt-cinq tenait, à 19 H 00, à l'Hôtel de ville de Normandin, une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale G.E.A.N.T.

SONT PRÉSENTS :

Mme Sylvie Coulombe, présidente et représentante de Saint-Thomas-Didyme
M. Jean Morency, vice-président et représentant de Normandin
M. Martial Gauthier, représentant de Saint-Edmond-les-Plaines
M. Dave Plourde, représentant d'Albanel

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M. Jerry Piquette, directeur général p.i.
Mme Nadia Genest, greffière-trésorière

EST ABSENT :

M. Vincent Beckert, représentant de Girardville

1.- Ouverture de la séance

Mme Sylvie Coulombe souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes ressources.

2.- Administration

2.1) Revue de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles

01-01-2025

Il est proposé par M. Dave Plourde, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil administration de la Régie intermunicipale GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté, et en y laissant la possibilité d'y ajouter des sujets.

2.2) Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

02-01-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2024.

2.3) Suivi au procès-verbal

2.4) Déclaration des conflits d'intérêts

2.5) Liste des comptes de décembre 2024

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a analysé tous les comptes de décembre 2024 lors d'une rencontre distincte à cette fin et que le tout est à la satisfaction des représentants dudit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de décembre 2024, et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels;

03-01-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Plourde, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration approuve et entérine le paiement des salaires, des comptes de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de décembre 2024 pour un montant 167 903.89 \$. Le tout, tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil d'administration de la susdite Régie Intermunicipale, après avoir été soigneusement vérifiées par le comité des finances.

2.6) États financiers au 31 décembre 2024

La greffière-trésorière présente les états financiers au 31 décembre 2024.

2.7) Congrès et formation ADMQ – Greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'ADMQ offrant trois (3) jours d'ateliers, de conférences, et l'opportunité d'établir un réseau de contacts;

CONSIDÉRANT QUE l'association des directeurs municipaux du Québec offre une formation en présentiel sur la gestion contractuelle dans la région en avril prochain ;

04-01-2025

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jean Morency et résolu unanimement

D'autoriser la greffière-trésorière à assister à la formation du 16 avril prochain à St-Gédéon ainsi qu'au Congrès de l'ADMQ en juin 2025;

QUE la Régie défraye les coûts pour l'inscription au congrès et à la formation pour un montant total de 975,00 \$ taxes non-comprises. Les frais de déplacement, l'hébergement, et les repas seront remboursés selon la Politique des cadres.

2.8) Renouvellement ADMQ – Greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'ADMQ est dans l'intérêt de la saine gestion de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE l'association des directeurs municipaux du Québec offre de nombreux services qui permettent d'acquérir de nouvelles connaissances tout en favorisant les échanges entre les membres et l'établissement d'un réseau de contacts;

05-01-2025

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Dave Plourde et résolu unanimement

D'autoriser le renouvellement à l'ADMQ pour la greffière-trésorière au montant de 502.00 \$ taxes non-comprises.

2.9) Élections – Président (e)

CONSIDÉRANT QUE l'article 586 du Code municipale prévoit que la durée du mandat du président est d'un an et est renouvelable;

06-01-2025

Pour le poste de président, il est proposé par M. Jean Morency de proposer M. Dave Plourde à titre de président. M. Dave Plourde accepte le poste de président. Accepté à l'unanimité.

2.10) Comité des finances

07-01-2025

Il est proposé par M. Martial Gauthier et résolu unanimement

QUE Mme Sylvie Coulombe soit nommée au comité des finances pour l'année 2025;

QUE Mme Sylvie Coulombe ou le président autorise les transactions sur Accès D en cosignature avec la greffière-trésorière.

2.11) Dépôt – Services octroyés en 2024

Il est remis aux membres du conseil d'administration, la compilation des heures en services rendus pour chaque municipalité pour l'année financière 2024.

3.- Sécurité Incendie

3.1) Statistiques du service incendie

Monsieur Piquette dépose les statistiques du service incendie au 31 décembre 2024. Nous avons 110 interventions pour l'année 2024 comparativement à 82 pour l'année 2023.

3.2) Engagement – Pompiers à temps partiel

CONSIDÉRANT QUE la régie a une nouvelle cohorte pour la formation de Pompier I depuis l'automne 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général par intérim, quant à l'embauche de trois candidats;

08-01-2025

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Jean Morency et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise l'engagement des trois nouvelles personnes à titre de pompier à temps partiel, présentement en formation, soit :

- Monsieur Djoé Bilodeau;
- Madame Virginie Isambourg;
- Monsieur Marc Langlais.

3.3) Paiement FQM assurances – Assurance-vie pompiers 2025

ATTENDU QUE la Régie a reçu le renouvellement des assurances accident pompiers pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025;

09-01-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Plourde, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le paiement des assurances pour l'année 2025 au montant de 1 395.20\$ taxes incluses à la FQM Assurances.

3.4) Paiement – Boivin & Gauvin inc.

CONSIDÉRANT QUE la résolution 77-09-2024 autorise l'acquisition d'équipements en sécurité incendie dans le cadre de son programme de remplacement annuel;

10-01-2025

Il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le paiement de la facture #BV20015606 de Boivin et Gauvin inc.(1200 degré) au montant de 33 706.11 \$ taxes incluses.

4.- Sécurité civile

4.1)

5.- Administration

5.1) Reddition 2024 – Division administration

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière dépose au conseil d'administration une reddition 2024 pour la *Division - Administration*;

11-01-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'approuver la reddition pour les services rendus en administration pour l'année financière 2024;

6.- Urbanisme et environnement

6.1) Paiement – Renouvellement COMBEQ

12-01-2025

Il est proposé par M. Dave Plourde, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le renouvellement d'adhésion, Mme Isabelle Poirier à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2025 au montant de 380.00 \$ taxes non-incluses.

6.2) Reddition 2024 – Inspection municipale

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière dépose au conseil d'administration une reddition 2024 pour l'inspection municipale;

13-01-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'approuver la reddition pour les services rendus en Inspection municipale pour l'année financière 2024;

D'autoriser la greffière-trésorière à facturer ou à rembourser les municipalités concernées, s'il y a lieu, selon les services rendus au cours de l'année 2024, tel que le prévoit l'entente intermunicipale GEANT;

D'affecter un montant de 10 400 \$ à la réserve financière *Division – Urbanisme & Environnement* tel que le stipule le règlement 12-2021.

6.3) Projet – Règlement emprunt – Acquisition VUS usagé

Projet Règlement no 21-2025

Règlement numéro 21-2025 décrétant une dépense de 30 000 \$ et un emprunt de 30 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule usagée

ATTENDU que les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, Albanel, Saint-Thomas-Didyme, la Ville de Normandin et la MRC Maria-Chapdelaine sont parties à l'entente intermunicipale créant la régie intermunicipale GEANT;

ATTENDU que seules les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, Albanel, St-Thomas-Didyme et Normandin participent aux objets de l'entente intermunicipale en matière d'Urbanisme et Environnement;

ATTENDU que la Régie juge opportun d'acquérir, au profit de ces cinq (5) municipalités participantes à l'objet en matière d'Urbanisme et Environnement, un (1) véhicule usagé et d'emprunter la somme pour cette acquisition, le tout étant estimé à 30 000,00\$;

14-01-2025

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. La Régie est autorisée à acquérir un véhicule usagée pour réaliser l'objet de l'entente intermunicipale créant la Régie, soit l'Urbanisme et Environnement des municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, Albanel, St-Thomas-Didyme et Normandin, pour une dépense de 30 000,00\$, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Mme Nadia Genest, greffière-trésorière, en date du 25-01-2025, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3. La Régie est autorisée à dépenser une somme de 30 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la Régie est autorisée à emprunter une somme de 30 000 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, une contribution annuelle calculée selon le mode de répartition des dépenses d'immobilisation contenue dans l'entente intermunicipale visant la création de la régie et portant sur l'objet « Urbanisme et Environnement » dont copie d'un extrait est jointe au présent règlement sous l'annexe B.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, la Régie est autorisée à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

Nadia Genest,
Greffière-trésorière

Sylvie Coulombe,
présidente

6.4) Acquisition – équipement informatique et de bureau

CONSIDÉRANT QUE la Régie est en processus d'embaucher pour un nouveau poste d'inspecteur en bâtiment & Environnement pour desservir 6 autres municipalités;

15-01-2025

Il est proposé par M. Dave Plourde, appuyé et résolu unanimement

D'autoriser l'acquisition d'équipement informatique et un mobilier de bureau pour un montant budgétaire de 5 000.00 \$.

7.- Assainissement des eaux usées et Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable

7.1) Reddition 2024 – Eaux potables

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière dépose au conseil d'administration une reddition 2024 pour *l'Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable*;

16-01-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martial Gauthier et appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents,

D'autoriser la greffière-trésorière à facturer ou à rembourser les municipalités concernées, s'il y a lieu, selon les services rendus au cours de l'année 2024, tel que le prévoit l'entente intermunicipale GEANT;

D'affecter un montant de 12 812 \$ à la réserve financière *Division – Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable* tel que le stipule le règlement 12-2021.

7.2) Reddition 2024 – Eaux usées

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière dépose au conseil d'administration une reddition 2024 pour *l'Assainissement des eaux usées*;

17-01-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Morency et résolu à l'unanimité des membres présents,

D'autoriser la greffière-trésorière à facturer ou à rembourser les municipalités concernées, s'il y a lieu, selon les services rendus au cours de l'année 2024, tel que le prévoit l'entente intermunicipale GEANT;

D'affecter un montant de 15 000 \$ à la réserve financière *Division – Assainissement des eaux usées* tel que le stipule le règlement 12-2021.

7.3) Reddition 2024 – Géomatique

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière dépose une reddition pour l'année financière 2024 pour la géomatique;

18-01-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Plourde, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser la greffière-trésorière à rembourser les municipalités concernées, selon les services rendus au cours de l'année 2024, tel que le prévoit l'entente intermunicipale GEANT;

8.- Contrôle animalier

8.1) Reddition 2024 – Contrôle animalier

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière dépose une reddition pour l'année financière 2024 pour le *Contrôle animalier*;

19-01-2025

Il est proposé par M. Martial Gauthier et appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents,

D'autoriser la greffière-trésorière à rembourser les municipalités concernées, selon les services rendus au cours de l'année 2024.

9.- Services techniques – Travaux publics

9.1) Reddition 2024 – Projet – Travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Régie et les municipalités ont déposé une demande d'aide financière en juin 2023 pour l'ajout d'un objet aux compétences de la Régie, à savoir : « *Services techniques – Travaux publics* » principalement pour l'acquisition d'un balai de rue;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu ladite aide financière dans le cadre du *volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* pour l'ajout d'un service technique en voirie le 13 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé l'ajout de ce nouvel objet, le 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière dépose une reddition pour l'année financière 2024;

20-01-2025

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jean Morency et résolu unanimement

D'approuver la reddition pour l'année financière 2024 du présent projet au montant de 311 165.64 \$;

D'autoriser la greffière-trésorière à facturer les municipalités les dépenses de l'année 2024, tel que proposé.

10.- Affaires nouvelles

10.1) Affectation du surplus accumulé non-affecté

CONSIDÉRANT QUE la Régie a budgété un montant de 86 500 \$ pour le programme de remplacement annuel (PRA) en sécurité incendie pour l'année financière 2024;

CONSIDÉRANT QUE les sommes n'ont pas tous été engagées pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 15 115 \$ a été budgété en 2024 pour le projet de la nouvelle caserne;

21-01-2025

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Dave Plourde et résolu unanimement

D'affecter un montant de 18 744 \$ à un surplus accumulé affecté au Programme de remplacement annuel (PRA) en sécurité incendie;

D'affecter un montant de 15 115 \$ à un surplus accumulé affecté au Projet de la nouvelle caserne.

11.- Correspondance

11.1)

12.- Période de questions

13.- Prochaine séance

La prochaine assemblée est le 19 février 2025 à 19h00 à l'Hôtel de ville de Normandin.

14.- Levée de l'assemblée régulière

22-01-2025

Il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit close à 19 h 16.

Nadia Genest
Greffière-trésorière

Sylvie Coulombe
Présidente

Je, Sylvie Coulombe, présidente, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Coulombe
Présidente